



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2023-146

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Bureau de la réglementation générale et des élections /

53-2023-09-14-00002 - Arrêté du 14 septembre 2023 fixant la liste des candidats pour le premier tour des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023 (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances publiques 53 /

53-2023-09-01-00011 - POLE DE CONTROLE DES REVENUS ET DU PATRIMOINE DE LA MAYENNE - Délégation de signature (2 pages)

Page 5

Bureau de la réglementation générale et des
élections

53-2023-09-14-00002

Arrêté du 14 septembre 2023 fixant la liste des
candidats pour le premier tour des élections
sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

Arrêté du 14 septembre 2023 fixant la liste des candidats pour le premier tour des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023

La préfète
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les enregistrements définitifs des déclarations de candidatures pour le premier tour des élections sénatoriales du 24 septembre 2023 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : les candidats pour le premier tour des élections sénatoriales du 24 septembre 2023 dans le département de la Mayenne sont, par ordre d'enregistrement, des candidatures :

- Madame Elisabeth DOINEAU (remplaçant : Monsieur Gilles LIGOT)
- Madame Adélaïde DEJARDIN (remplaçant : Monsieur Vincent SAULNIER)
- Monsieur Guillaume CHEVROLLIER (remplaçante : Madame Magali d'ARGENTRÉ)
- Monsieur Jean-Michel CADENAS (remplaçante : Madame Paule VEYRE DE SORAS)
- Monsieur Antoine CAPLAN (remplaçante : Madame Mélanie FIRMESSE)
- Madame Sophie LETERRIER (remplaçant : Monsieur Michel PERRIER)
- Monsieur Abdel HADOUDY (remplaçante : Madame Nicole NOGAMI).

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne et adressé à tous les maires du département.

Marie-Aimée GASPARI

Direction départementale des finances
publiques 53

53-2023-09-01-00011

POLE DE CONTROLE DES REVENUS ET DU
PATRIMOINE DE LA MAYENNE - Délégation de
signature

Direction départementale
des Finances publiques de la Mayenne
24 allée de Cambrai
53014 Laval Cedex

Délégation de signature Pôle de contrôle des revenus et du patrimoine (PCRP) de La Mayenne

Le responsable du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine (PCRP) de La Mayenne,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom	Grade/catégorie	Limite décisions contentieuses	Limite décisions gracieuses
Florence ADAM	Inspectrice/A	15 000€	15 000€
Solène MEYRUEIX	Inspectrice/A	15 000€	10 000€
Laurence MAREC	Inspectrice//A	15 000€	15 000€
Marina COURTIN	Inspectrice/A	15 000€	15 000€
Jean François LEBRE	Inspecteur/A	15 000€	15 000€
François TOURTELIER	Inspecteur/A	15 000€	15 000€

Nom et prénom	Grade/catégorie	Limite décisions contentieuses	Limite décisions gracieuses
Sylvie GARNIER	Contrôleuse/B	10 000€	10 000€
Estelle REZE	contrôleuse/B	10 000€	10 000€
Catherine MARVILLET	Contrôleuse/B	10 000€	10 000€
Basile DOSSOU	Contrôleur/B	10 000€	10 000€

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de la Mayenne.

A Laval, le 1er septembre 2023

Le responsable du pôle de contrôle des revenus
et du patrimoine,

Alain DADOUN

Inspecteur principal des finances publiques